

E 7090

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 16 février 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 16 février 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Label du patrimoine européen - Nomination, par le Conseil, de quatre membres du jury européen dans le cadre de l'action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen.

6274/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 9 février 2012 (13.02)
(OR. en)**

6274/12

CULT 16

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Coreper / Conseil

Objet: Label du patrimoine européen

- *Nomination, par le Conseil, de quatre membres du jury européen dans le cadre de l'action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen*

1. L'article 8 de la décision n°1194/2011/UE du Parlement européen et du conseil établissant une action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen¹ dispose qu'il est établi un jury européen, comptant notamment quatre membres nommés par le Conseil.
2. La décision 2011/831/UE du Conseil du 1^{er} décembre 2011² arrête les modalités pratiques et de procédure pour la nomination de ces quatre membres.

Conformément à l'article 2, paragraphe 4, de cette dernière décision, un tirage au sort a lieu au sein du Comité des affaires culturelles pour sélectionner les experts.

¹ JO L 303 du 22.11.2011, p. 1.

² JO L 330 du 14.12.11, p. 23.

3. Lors de sa réunion du 7 février 2012, le Comité des affaires culturelles a organisé un tirage à cet effet et a sélectionné les candidats ci-dessous dans chacune des quatre catégories:
- Catégorie 1: histoire et cultures européennes - **M. Francisco Prado-Vilar (Espagne)**
- Catégorie 2: éducation et jeunesse - **Mme Csilla Hegedüs (Roumanie)**
- Catégorie 3: gestion culturelle, y compris des aspects liés au patrimoine -
Mme Irma Grigaitiené (Lituanie)
- Catégorie 4: communication et tourisme - **M. Michel Thomas-Penette (Luxembourg).**
4. Il est par conséquent suggéré que le Comité des représentants permanents invite le Conseil à nommer, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, les quatre membres ci-après, qui feront partie, jusqu'en 2015, du jury européen dans le cadre de l'action de l'UE pour le label du patrimoine européen:
- M. Francisco Prado-Vilar,
 - Mme Csilla Hegedüs,
 - Mme Irma Grigaitiené,
 - M. Michel Thomas-Penette.
-